



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 Fax: 03.27.96.97.06

CAP COMMANDEMENT MOBILITE ET AVANCEMENT 04 ET 05 MARS 2015

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la directrice de l'administration pénitentiaire, en qualité de secrétaire national du SNCP-CFDT, je tiens à vous alerter sur le mécontentement grandissant des officiers pénitentiaires.

Ces officiers sont en colère !

En colère suite à votre annonce de report de la réforme statutaire qui vient en totale contradiction avec ce qui avait été annoncé (le statut des officiers devait faire l'objet de la triennale 2015/2018).

En colère car ils se sentent abandonnés par leur administration, alors même que leur charge de travail ne cesse de s'alourdir. On assiste aujourd'hui à une augmentation importante du travail de secrétariat des cadres intermédiaires. Les officiers l'avouent : plus ¼ de leur travail est du travail administratif, alors que dans le même temps on leur demande d'intensifier les observations sur les détenus ciblés... Comment est-ce possible, s'ils passent leur temps devant leur écran et ne peuvent encadrer les agents sur le terrain?

En colère, lorsque vous évoquez, lors de l'audience que vous nous avez accordé, l'idée de mettre à plat « la multiplicité des modes de continuité du service » par le recours à un travail effectif le week-end et les jours fériés ! Il convient certes d'uniformiser les pratiques, mais certainement pas en généralisant le dépassé système de permanence !! Les officiers ne veulent pas d'une transformation de leur rôle en « chef de poste », vous rappellent que le principe du repos dominical est posé dans les textes et vous demandent plutôt une revalorisation de l'indemnité d'astreinte et un recrutement d'officiers supplémentaires.



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 Fax: 03.27.96.97.06

En colère et écœuré d'être soumis à un article 10, qui n'a fait qu'allonger leur temps de présence au travail sans la contre partie de modulation de l'Indemnité de Fonction et d'Objectif!

En colère et écœuré devant une carrière où il faudra bientôt plusieurs vies pour passer ne serait ce qu'au grade supérieur !! L'annonce faite par la DAP de reporter à une date ultérieure l'avancement au grade de capitaine est inadmissible, alors même qu'il s'agit d'étudier le tableau d'avancement **2014** !!! Les énarques de Bercy se moquent complètement de notre administration !! Qu'elle en-est la raison ??

Par-ailleurs, le SNCP-CFDT tire la sonnette d'alarme et demande depuis très longtemps, la création d'un 3^{ème} poste d'officier dans les maisons d'arrêt dit « à petits effectifs », même si beaucoup sont amenées à fermer. Dans ces structures, entre les congés, les formations, c'est souvent un seul officier qui reste quotidiennement pour gérer la structure! Tous ces officiers travaillent dans la plus complète illégalité, puisqu'ils dépassent allégrement les 44 heures en moyenne par semaine... Mais ne pointant pas, l'administration peut ainsi fermer les yeux...alors qu'à titre d'employeur, elle a pour obligation de veiller à ce respect du temps de travail, comme elle le fait pour le personnel d'encadrement et d'application...

Et ce ne sont pas les 20 postes ouverts pour le prochain recrutement des officiers qui annonce des jours meilleurs...

Enfin, le SNCP-CFDT réaffirme la demande de reconnaissance de filières qui sont oubliées comme celles de la formation et du PSE, par la création de postes dits « commandisables ». Si le cœur du métier est la détention, le cœur de l'évolution des métiers est la formation, tandis-que les peines alternatives à l'incarcération sont en pleine expansion... Ces filières doivent donc être reconnues à leur juste valeur !

Même si les officiers sont toujours dans une tradition de loyauté et d'obéissance silencieuse, les souffrances sont belles et bien présentes et les limites du supportables sont atteintes!



Syndicat National des Cadres Pénitentiaires

Affilié à la CFTD (Confédération Française Démocratique du Travail)

505, rue de Quincy, BP 707, 59507 DOUAI CEDEX
Tél: 03.61.16.23.15 ou 03.27.71.12.96 Fax: 03.27.96.97.06

Depuis le dernier mouvement des officiers, rien n'a évolué dans notre statut et au contraire, seules les contraintes se sont accrues !

En tant que principale interlocutrice, il vous appartient d'apporter des réponses concrètes aux problématiques du corps de commandement, avant que les officiers ne soient à nouveau contraints d'envisager un autre mouvement et de remonter vers d'autres autorités leurs légitimes revendications !

Pour les instances du SNCP-CFDT
Eric FIEVEZ,

Secrétaire national et représentant en CAP
David FROC
Représentant en CAP